



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>104034</b>	De <b>M. Marc-Philippe Daubresse</b> ( Les Républicains - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et solidaire
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > énergie nucléaire	<b>Analyse</b> > centrales nucléaires. fermeture. Fessenheim. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>23/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des relations internationales sur le climat sur le décret n° 2017-508 du 8 avril 2017 portant abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Fessenheim. En effet, ce décret ne peut se suffire à lui-même. Bien que l'abrogation de l'autorisation d'exploiter la centrale de Fessenheim soit liée à la mise en exploitation de l'EPR de Flamanville 3, le Gouvernement se doit de réaffirmer clairement sa position au sujet de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Il est nécessaire que la stratégie du Gouvernement soit clairement exposée aux français afin de garantir la protection de notre indépendance énergétique et de maintenir l'électricité à un prix raisonnable. Une sortie du nucléaire mettrait en péril le système énergétique français basé sur cette indépendance énergétique octroyée par la filière nucléaire (82 % de la production totale en 2009). Il briserait également une filière française d'excellence et de recherche, symbole de la réussite française. Il lui demande de préciser la stratégie du Gouvernement et les futures mesures qu'elle envisage de prendre.